

Communiqué final du Conseil des ministres

SOUS la haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 11 heures 30 minutes, dans la salle habituelle au Palais de la Présidence de la République.

Au cours de cette session qui marque la rentrée politique du Gouvernement, le Conseil des Ministres a tenu à saluer l'engagement du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA en faveur du rayonnement de la diplomatie gabonaise.

En effet, le Chef de l'Etat s'est entretenu, le vendredi 9 août 2019 à Libreville, avec son homologue et frère, le Président de la République Togolaise, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé lequel a effectué une visite de Travail et d'Amitié au Gabon.

Présidence de la République Communiqué final Séance du mercredi 02 Octobre 2019

SCM Page 1 sur 36

Cette rencontre a été l'occasion pour les deux Chefs d'Etat d'aborder les questions d'ordre régional et continental, et celles ayant trait à l'organisation de

la Commission Mixte de Coopération entre nos deux pays entre autres questions évoquées.

Dans le même élan, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, a reçu, le jeudi 26 septembre 2019, l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite près la République Gabonaise, Son Excellence Monsieur Abdulrahman Salam S. AL-DAHAS.

Au cours de leur entretien, le Chef de l'Etat et son hôte se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales unissant la République Gabonaise et le Royaume d'Arabie Saoudite.

Le Chef de l'Etat et le diplomate saoudien ont également examiné les grands sujets d'intérêt commun au plan international.

Sur le plan intérieur, et toujours préoccupé par l'amélioration de l'offre de santé et de couverture sociale de ses compatriotes, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a instruit le Gouvernement d'organiser dans les meilleurs délais une Task- Force sur la Santé et la Sécurité Sociale. Les résultats attendus devront permettre le renforcement de la gouvernance des hôpitaux et du système de Sécurité Sociale.

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté quatre (4) projets de textes, à savoir :

- Le projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°17/93 portant Statut Particulier des Personnels du Corps Autonome Paramilitaire de la Sécurité Pénitentiaire. Ce texte vise à compléter les conditions de départ à la retraite des personnels de la Sécurité Pénitentiaire d'une part, et à harmoniser les âges de départ à la retraite avec ceux des autres Forces de Défense et de Sécurité, d'autre part ;
- Le projet de loi portant modification des articles 140, 240 et 241 de l'ordonnance n°13/PR/2010 du 25 février 2010 portant Statuts Particuliers des

Personnels des Forces de Police Nationale. Le présent projet a pour objet d'élargir le champ des exceptions au principe de l'interdiction de suspension de solde à titre conservatoire visées à l'article 140 du texte en vigueur, relatif à la discipline au sein des Forces de Police Nationale d'une part, et de permettre d'adapter la mise à la retraite des personnels de ce corps aux nouvelles formes de gestion de l'agent public, d'autre part ;

- Le projet de loi relative au Numéro d'Identification Personnel (NIP).

Le présent projet de loi s'inscrit dans le cadre du Programme Administration Territoriale. Il a pour objectif d'arrimer les missions de cette administration aux objectifs du Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), et plus particulièrement, ceux relatifs au développement des données de base permettant la construction d'un système d'information national cohérent et moderne par la mise en place, entre autres, des Grands Registres de l'État.

Ainsi, ce projet de texte fixe de manière définitive l'identification des personnes physiques sur le territoire national par la création, pour chaque personne, d'un Numéro d'Identification Personnel (NIP) et la facilitation de sa diffusion aux administrations habilitées à la gestion des personnes et des données à caractère personnel.

Élément central des Grands Registres de l'Etat, le NIP doit être la clé de l'identification des personnes physiques sur le territoire national et dans les missions diplomatiques. L'identifiant unique lie de manière sûre et définitive, les données civiles de chaque personne à ses données biométriques.

La généralisation de l'identification biométrique qui a déjà fait ses preuves doit être obligatoire dans tous les secteurs de la vie publique.

- Le projet de décret portant création, organisation et Fonctionnement de l'École Nationale des Cadets de la Police.

Le présent projet de décret vise à matérialiser les instructions du Président de la République, Chef de l'Etat à l'occasion de son adresse à la Nation du 16 août 2019.

Il vise également à améliorer les conditions d'éducation et d'apprentissage de la jeunesse.

L'École Nationale des Cadets de la Police, en abrégé ENCP, est créée au sein des Forces de Police Nationale et son admission se fait exclusivement par voie de concours.

Ainsi, ledit projet de décret s'articule de manière suivante :

- Trois premiers chapitres concernant respectivement la définition du Cadet et les attributions de l'École, l'organisation, l'admission et la scolarité ;
- Les quatrième et cinquième chapitres consacrés à l'engagement et aux perspectives de carrière ;
- Le sixième chapitre traitant des dispositions diverses et finales.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES

Le Ministre a présenté au Conseil des Ministres qui l'a adopté, le projet de décret modifiant et complétant le décret n°0021/PR du 10 janvier 2018 portant organisation de la Présidence de la République.

Ce projet de décret vise la poursuite des

réformes importantes déjà engagées en vue de l'optimisation des services de l'Etat d'une part, et de la réduction de la masse salariale du secteur public d'autre part.

Ainsi, les mesures ci-après ont été adoptées :

1. Suppression des fonctions de Haut Représentant Personnel du Président de la République et Haut Représentant du Président de la République.

2. Réorganisation et fusion des départements techniques du Secrétariat Général ramenés de neuf (09) à quatre (04).

Les Départements Techniques se composent désormais comme suit :

- Le Département Diplomatie ;
- Le Département Affaires Juridiques, Administratives, Emploi, Travail, Santé et Affaires sociales ;
- Le Département Culture, Sport et Loisirs ;
- Le Département Education, Formation, Recherche, Développement Durable, agriculture et Pêche.

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Ministre a présenté au Conseil des Ministres qui les a adoptés, les projets de textes ci-après :

- Le projet de décret portant attributions et organisation du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de la lutte Contre la Corruption et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

Ce projet de décret vise à doter le ministère en charge de la Promotion de la Bonne Gouvernance d'un cadre juridique approprié pour concevoir la politique du gouvernement en matière de promotion de la Bonne Gouvernance, de lutte contre la corruption et d'évaluation des politiques publiques et d'en suivre la mise en œuvre, en concertation avec les départements ministériels concernés.

Ce Ministère comprend :

- Le Cabinet du Ministre et les services rattachés ;
- L'Inspection Générale des Services ;
- le Secrétariat Général ;
- les Directions Générales ;
- Les établissements publics et organismes sous tutelle.

Le projet de décret portant création et organisation de la Direction Générale de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

Ce projet de décret crée et organise la Direction Générale de la Bonne Gouvernance. A cet effet, il en détermine les Missions et l'Organisation, conformément à la loi n° 20/2005 du 03 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des Services de l'Etat.

Ainsi, la Direction Générale comprend :

- Les services d'appui ;
- Les services centraux ;
- Les services territoriaux.

Le projet de décret portant création et organisation de la Direction Générale de la lutte contre la Corruption.

Le présent projet de décret crée et organise la Direction Générale de la Lutte contre la Corruption. Il en détermine les missions et l'organisation, conformément à la loi n° 20/2005 du 03 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des ser-

vices de l'Etat.

La Direction Générale comprend :

- Les services d'appui ;
- Les services centraux ;
- Les services territoriaux.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES SOLIDARITES NATIONALES

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a entériné le projet de décret portant transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) des titres fonciers de l'Etat.

En effet, le présent texte consacre le transfert à la CDC, à titre gracieux, de l'ensemble des titres fonciers appartenant à l'Etat, à l'exception de ceux affectés à l'usage des services publics de l'Etat, des collectivités locales et des Forces de Défense et de Sécurité.

L'objectif visé est de permettre à la CDC de devenir un véhicule capable de lever des fonds sur le marché aussi bien national qu'international pour le compte de l'Etat en vue du financement des projets de développement.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES, CHARGE DE L'AMELIORATION L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le Ministre a sollicité et obtenu du Conseil des Ministres l'Autorisation de lancer le processus de négociation directe et de signature du contrat de partenariat public-privé relatif au projet routier « La Transgabonaise », conformément aux dispositions de l'article 49 de l'Ordonnance n°009/PR du 11 février 2016 relative aux partenariats public-privés.

MINISTERE DE LA SANTE

Le mois d'octobre reste marqué dans notre pays par la 6e édition de la campagne Octobre rose 2019 lancée par la Première Dame du Gabon, Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, le samedi 28 septembre dernier à Franceville.

Les enjeux de la présente édition visent les objectifs spécifiques suivants :

- Sensibiliser les femmes de 25 ans et plus sur l'importance du dépistage annuel du cancer du sein et du col de l'utérus ;
- Améliorer l'information sur les cancers féminins et leur prévention ;
- Équiper les formations sanitaires en consommables ;
- Prendre en charge les cas suspects.

MINISTERE DES AMENAGEMENTS FONCIERS, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Sur présentation du Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son accord à l'organisation de la Journée Mondiale de l'Habitat, les 7 et 8 octobre 2019.

Cet événement répond à trois (03) objectifs :

- Présenter au public les différents services à l'usager ;
- Renforcer les capacités des personnels des services déconcentrés ;
- Vulgariser l'utilisation des matériaux locaux de construction.